

De ces lois formulées par d'autres et qui nous fabriquent, le refus.
Je préférerais ne pas. Si on me touche, je hurle. Herman Melville

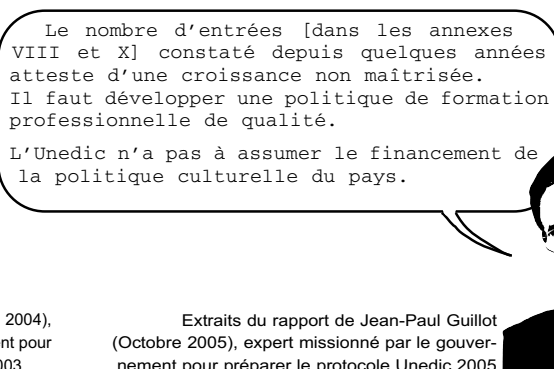
Nous avons lu le rapport Guillot

Le 30 juin 2003, Jean-Jacques Aillagon affirmait que le protocole du 26 juin 2003 comportait des « avancées considérables » et que les « protestataires l'[avaient] mal lu ». Les faits l'ont depuis démontré : nous l'avons bien lu.



Dans ce pays, il y a trop de compagnies, trop d'artistes et trop d'intermittents qui produisent parfois des spectacles médiocres.
Tout cela coûte très cher.

Déclaration de Jean-Jacques Aillagon (18 février 2004), ministre de la culture démissionné par le gouvernement pour mauvaise gestion de la crise du protocole Unedic 2003



Le nombre d'entrées [dans les annexes VIII et X] constaté depuis quelques années atteste d'une croissance non maîtrisée. Il faut développer une politique de formation professionnelle de qualité.
L'Unedic n'a pas à assumer le financement de la politique culturelle du pays.

Extraits du rapport de Jean-Paul Guillot (Octobre 2005), expert missionné par le gouvernement pour préparer le protocole Unedic 2005

Depuis, un autre ministre, amateur de culture, plus discret sur ses vrais talents de communication, a pris sa place. Renaud Donnedieu de Vabres a missionné un « ingénieur en négociations », Jean-Paul Guillot, président du Bureau d'Information et de Prévision Economique (BIPE), et l'a chargé de consulter les partenaires « sociaux », les diverses structures du secteur ainsi que la Coordination des Intermittents et Précaires en vue de préparer la prochaine négociation du régime d'assurance-chômage des annexes VIII et X.

Nous avons lu son rapport.

Ses analyses viennent faire écho aux propos de Renaud Donnedieu de Vabres lors du Conseil National des Professionnels du Spectacle le 1er décembre 2004 : « Il faut passer d'un protocole d'accord contesté entre les partenaires sociaux interprofessionnels, portant seulement sur l'assurance-chômage, à un protocole d'accord portant sur l'emploi culturel (une sorte d'Accords de Valois) impliquant l'État, les collectivités territoriales, les organisations du secteur et les confédérations, où chacun doit prendre les engagements correspondants à ses responsabilités, et où l'assurance-chômage sera progressivement ramenée à son vrai rôle. »

Nous y voilà dans ces « Accords de Valois ».

En mandatant Jean-Paul Guillot, il s'agissait pour le gouvernement d'inviter les partenaires « sociaux » à noyer le poisson du régime d'assurance-chômage dans l'océan de la politique de l'emploi culturel.

Le régime d'assurance-chômage (ou le petit poisson noyé dans l'océan)

Après avoir mis en évidence le caractère inégalitaire du protocole en vigueur, Jean-Paul Guillot fait tout de même quelques constats encourageants pour les signataires de juin 2003 : le nombre d'indemnisés est plus faible que les années précédentes et le nombre de nouveaux entrants en baisse.

En présentant les « leviers d'un protocole vertueux », non sans avoir rappelé que le champ d'application devra être redéfini, il questionne les ressources de l'Unedic, les conditions d'affiliation (nombre d'heures), les conditions de révisions des droits, les modalités de recherche d'affiliation, la durée d'indemnisation, le montant de l'indemnisation, le cumul salaire et indemnité... mais s'abstient d'énoncer le moindre début de réponse.

Il ne prend position que sur une formule qui valorise, dans le calcul de l'allocation journalière, à la fois toute la rémunération annuelle et le temps de travail sur une période de référence de douze mois, avec abandon du Salaire Journalier de Référence, ce qui rejoint les propositions des coordinations. Mais dans un deuxième temps il suggère de relever le seuil d'affiliation. Devra-t-on bientôt réaliser 550, 600, 650h au lieu de 507 ?

Il est pour l'heure impossible d'imaginer quelle assurance-chômage sortira des négociations. La seule certitude est qu'elle ne protégera que les survivants de la politique de l'emploi culturel.

Les préconisations de restructuration du secteur (ou l'océan de la politique de l'emploi culturel)

A. Élaboration de huit conventions collectives

Fin 2006, les partenaires sociaux devront avoir signé des conventions collectives étendues à tout le secteur culturel. De 22 elles seront ramenées à 8 : spectacle vivant subventionné / spectacle vivant privé / production audiovisuelle / production cinématographique / entreprises de prestations techniques (pour lesquelles le recours aux CDD d'usage et à l'intermittence devrait être l'exception) / édition phonographique / personnels non permanents des radios / personnels non permanents de la télédiffusion.

Évidemment l'élaboration de conventions collectives est une nécessité. C'est un outil permettant de faire valoir les droits des salariés en matière de rémunérations et de conditions d'emploi. Cependant.

Alors que le gouvernement répète depuis deux ans qu'il est impossible d'abroger le protocole Unedic ou de forcer les partenaires sociaux à renégocier, il prétend aujourd'hui les amener à adopter des conventions collectives en un an, sur des secteurs d'activités (ou branches) très vastes, qui comprennent des structures et des modalités d'organisation de l'emploi fortement différenciées.

Comment aligner les rémunérations et les conditions de travail pour tous les employeurs, qu'ils dirigent un Centre Dramatique National ou une petite association, qu'ils dirigent un grand groupe audiovisuel coté en bourse ou une petite SARL de production documentaire ? Comment seront constituées les commissions mixtes paritaires chargées d'établir ces conventions collectives ? Quelles organisations représenteront les petites structures et quelle place auront-elles dans ces commissions ?

B. Restriction du périmètre

Jean-Paul Guillot rapporte que les employeurs du secteur (sans préciser lesquels) souhaitent limiter le périmètre des annexes VIII et X (c'est-à-dire la liste des métiers permettant d'ouvrir des droits, suivant le code APE attribué à chaque employeur), en fondant cette restriction sur « la proximité des métiers avec une pratique artistique indiscutable ». Sur quels critères cette proximité entre métiers et pratique artistique sera-t-elle établie ? Qu'advient-il des métiers considérés comme trop éloignés de cette « proximité » ? Une grande partie des techniciens, des métiers administratifs ou de production (cf. le rapport Charpillon), risquent de disparaître des annexes VIII et X.

C. Conditionnement de l'octroi de subventions au volume d'emploi

Dans son rapport, Jean-Paul Guillot reprend des éléments du rapport Auclair intitulé « Le financement public et l'emploi dans le spectacle », dont la préconisation majeure est

que les financeurs publics conditionnent leurs aides à la création d'emplois permanents (CDI ou consolidation de CDD) dans le spectacle vivant et enregistré afin de restructurer le marché de l'emploi.

Il sera ainsi presque impossible, demain, d'obtenir la plus petite subvention des collectivités territoriales, de la DRAC, du CNC, pour amorcer un projet ou organiser un festival par exemple, sans attester d'un volume global de financement suffisant pour salarier des permanents. Seuls les projets de grandes compagnies ou de grands festivals verront le jour, portés par ceux qui ont déjà accès aux réseaux permettant de trouver beaucoup d'argent.

D. Sélection par les formations

Les formations doivent être « professionnelles de qualité » et adaptées (en terme de contenu et d'effectifs) au marché de l'emploi.

Le rapport insiste sur la nécessité d'une coopération entre le ministère de la Culture et l'Education nationale pour définir une carte nationale des formations adaptées aux besoins du marché. Cela signifie, à terme, la suppression des formations universitaires qui n'offrent pas de débouchés immédiats à leurs étudiants. Cette logique est déjà à l'œuvre dans les dernières réformes de l'université. La sélection des formations va faire disparaître toutes celles qui permettent d'aborder différemment les disciplines du spectacle vivant et enregistré, et contribuent à les nourrir. Les intermittents entrant dans les prochaines années seront presque tous passés par les mêmes écoles spécialisées et normatives, qui en feront des « professionnels de qualité », labellisés, compétitifs sur le marché culturel. Les formations continues sont égale-

Négociations de l'assurance-chômage : C'est maintenant

La « négociation » de la convention d'assurance-chômage a débuté.

Les précédentes conventions Unedic avaient utilisé l'argument du déficit pour réduire les droits de l'ensemble des chômeurs. Désormais ce déficit sert à pointer plus spécifiquement les « chômeurs employés », estimés à plus de 720 000, dont le revenu dépend à la fois de salaires et d'allocation-chômage, comme celui des intermittents.

Et c'est bien parce que l'intermittence demeure, malgré tout et en partie une alternative à la précarité, qu'elle reste dans le collimateur des gestionnaires.

Le gouvernement et ses partenaires veulent faire oublier le passage, en 2003, d'un système mutualiste (avec continuité de droits sur 12 mois - bien que peu redistributif) à un système de « droits » capitalisés (bas de laine de 243 jours - encore moins redistributif). Son expert en consensus, Jean-Paul Guillot, promet donc une politique d'emploi culturel supposée améliorer conditions de travail et rémunérations. Mais pour combien d'élus ? D'autant moins qu'il préconise par ailleurs un nouveau durcissement des conditions d'accès à l'allocation, par un relèvement du seuil d'affiliation (600h ? davantage ?).

« La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail n'obéirait-il pas à cette loi ? », affirme la présidente du Médef, Laurence Parisot.

Mais le plein emploi précaire n'a rien d'une loi naturelle.

La disparition des droits collectifs n'est pas une catastrophe inéluctable.

Cela ne va pas de soi.

Ce sont des choix politiques catastrophiques pour nos vies.

Le 29 septembre dernier, le ministre de la culture et celui de l'emploi réunissaient les partenaires « sociaux » pour préparer la suite du protocole Unedic 2003. Plus d'un millier de manifestants, l'occupation joyeuse par des centaines d'entre eux de la Comédie Française, et l'irruption intempestive dans la salle de réunion ministérielle par plus de soixante personnes le disaient à nouveau : c'est de nos vies dont il s'agit. Nous pouvons agir. Être présents partout où se décide notre sort. Imposer de nouveaux droits sociaux. Maintenant.

ment dans le collimateur et devront prouver, elles aussi, qu'elles sont adaptées au marché. C'est la même logique qui prévaut dans la limitation de l'offre de formation dans le régime général de l'assurance-chômage depuis l'adoption du PARE (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi) en 2001.

E. Le numéro d'objet

Le numéro d'objet est un nouvel outil de contrôle pour réduire encore l'accès aux annexes VIII et X. Il prétend « vérifier la légitimité du bénéfice des annexes pour les salariés concernés ». À chaque production (film, représentation théâtrale, concert, etc.), devra être attribué un numéro d'objet *ab initio* délivré par l'Unedic sur demande de l'employeur. Les employeurs ne pourront recourir à un CDD d'usage tant qu'ils n'auront pas reçu leur numéro d'objet.

Un musicien devra-t-il demander un numéro pour chaque date de concert et jongler avec 250 numéros par an ? Qu'en sera-t-il pour un atelier de pratique théâtrale ? De plus, confier aux Assedic la gestion de ce numéro, alors même qu'elles ont déjà d'énormes « difficultés » à saisir correctement les AEM, semble totalement irresponsable.

La bonne foi du ministre (ou le capitaine est-il un fou furieux ?)

On peut penser que le ministre de la Culture ne peut conduire aussi loin une telle politique de l'emploi culturel sans compromettre gravement l'activité du secteur. Si toutes ces propositions étaient appliquées, bon nombre de films et de spectacles fabriqués actuellement disparaîtraient, ne serait-ce que parce que le budget de la culture ne suivra pas (il devrait être au minimum multiplié par trois). On voit mal le ministre acter un tel naufrage.

Mais il ne faut pas non plus douter d'une réelle volonté politique de faire un grand ménage, même diffus et progressif. Dans son discours, le ministre l'a rappelé : « Je ne vous cache pas, en effet, qu'il s'agit, pour mon ministère, comme pour beaucoup d'autres administrations, d'un véritable changement de culture (*sic*). La dimension de l'emploi est un aspect que [les conseillers des DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)] ne savent pas bien appréhender – et, à vrai dire, ils n'imaginaient pas que leur ministre et que le milieu attendaient cela de leur part ! »

Nous en voulons également pour preuve le constat quotidien que cette politique a déjà commencé, soit par effets de zèle des institutions publiques en charge de la culture, soit par directives ministérielles. Trois exemples dans le spectacle vivant :

- certaines DRAC ont déjà rajouté une ligne dans les formulaires de demande de subventions : combien votre structure emploie-t-elle de permanents ?

- la lecture de la présentation des nouvelles affectations du budget de la culture est édifiante. Le ministre n'y parle que d'emploi (CDI et consolidation de CDD), jamais de création.

- en 2005 dans la région PACA, 337 compagnies (contre 215 sur le reste du territoire) demandant le renouvellement de leur licence d'entrepreneur du spectacle se sont vues attribuer un avis défavorable par les Commissions Régionales Consultatives (CRC). Une action du SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants) a permis d'obtenir un moratoire et d'infléchir la position du préfet chargé d'attribuer ou non les licences suivant les avis des CRC. Mais, aujourd'hui, le directeur de la DRAC-PACA précise qu'après la pédagogie, les décisions seront de plus en plus sévères.

Perspectives (ou les vigies sont bien réveillées)

Ici ou là des résistances s'organiseront. Mais la plupart des petites structures (compagnies de théâtre, sociétés de production audiovisuelle ou cinématographique) risquent de disparaître petit à petit. Que deviendront les intermittents qu'elles emploient ?

Ce que dessine cette politique de l'emploi culturel, c'est l'impossibilité de travailler autrement que dans des grands groupes privés aux mains d'actionnaires ou dans des institutions publiques sous le contrôle de l'État. D'un côté « la captation du temps de cerveau humain disponible » de l'autre le « supplément d'âme ».

L'État et l'Unedic brandissent un déficit calculé en soustrayant les allocations versées aux intermittents indemnisés des seules recettes de leurs cotisations. Mais il est évident, les grèves de l'été 2003 l'ont démontré, que la richesse et l'hétérogénéité du secteur culturel, qui s'exprime notamment dans l'effervescence des festivals, ont des impacts financiers importants sur l'ensemble de l'économie. Faudra-t-il le leur rappeler ? Il est indispensable d'élargir les modalités de financement de l'assurance-chômage au-delà des seules cotisations (par exemple par la taxation des flux de communications).

L'expertise* menée par la Coordination Nationale des Intermittents et Précaires en collaboration avec le laboratoire de recherche Matisse-Isys (UMR Paris I / CNRS) a mis en évidence l'existence de temps invisibles de l'activité, laquelle ne se réduit pas uniquement au temps d'emploi. Ces temps dont dépendent la richesse et l'hétérogénéité du secteur ne peuvent avoir lieu sans un régime d'assurance-chômage mutualiste et redistributif, portant sur un périmètre adéquat aux pratiques d'emploi. Le secteur culturel n'est pas une exception. Il a besoin d'une main d'œuvre disponible, flexible, inventive... Cette disponibilité doit s'assortir de garanties sociales substantielles.

Cela passe par l'élargissement du financement de l'Unedic, l'élaboration d'un protocole réellement adapté aux pratiques d'emploi et de travail et non par une telle politique de l'emploi culturel.

*rapports de janvier et juin 2005, synthèse et liminaire de cette expertise sont disponibles sur www.cip-idf.org

Pour continuer ses actions
la Coordination a besoin de votre soutien chèques à l'ordre de l'AIP
(Association des Amis des Intermittents et Précaires) à adresser à :
CIP-IDF 14-16, quai de la Charente 75019 Paris

Coordination des intermittents et précaires d'île de France

14 quai de la Charente, 75019 Paris, M°Corentin Cariou - 01 40 34 59 74

Assemblée Générale : tous les lundis à 19h

Permanence CAP (*Conséquences de l'Application du protocole*)
pour s'informer sur les droits, témoigner sur l'application du protocole, les contrôles, ...

le lundi de 15h à 17h et le jeudi de 17h à 20h

le manuel CAP réactualisé avec les dernières directives et circulaires d'application 2005 est disponible en téléchargement sur le site de la cip-idf depuis la page d'accueil

Infos, analyses et rdv sur www.cip-idf.org

La sale gueule du travail

L'emploi est à la mode ! À la mode de l'emploi précaire !

L'emploi précaire, c'est les congés non payés (chômage), la RTT contrainte et non rémunérée (temps partiels), la retraite sans pension et avant l'heure (interdiction du RMI aux moins de 25 ans). La précarité de l'emploi, c'est le travail sous contrôle. Chômeurs et fainéants (ceux qui refusent la production débile, les salaires de misère et l'exploitation) sont "accompagnés" dans le cortège des contrats pourris - contrats d'avenir, contrats d'insertion, RMA, contrats tremplin - Derrière les paillettes du "suivi personnalisé" : contrôles, revenus en chute libre, subventions aux employeurs ; emploi forcé et salaires en miettes. Et pour les salariés "classiques" (non précaires ?), c'est la peur entretenue du licenciement ou du non-renouvellement de poste. L'emploi précaire ne garantit plus le salaire. Le SMIC n'est plus mensuel, il est "horaire". La flexibilité, c'est le bénévolat du temps d'astreinte, de chômage. Et c'est la rémunération calculée selon le planning de l'employeur.

L'emploi précaire explose. La France compte probablement près de 10 millions de précaires. Plus d'un million et demi de travailleurs pauvres (20% sont "pourtant" en CDI) vivent avec moins de 557 euros par mois. Près de 3 SDF sur 10 ont un emploi. À l'échelle européenne, les précaires constituent 17% de la population. On parle de minima sociaux ! Comme si le social c'était un minimum ! On dit "minima sociaux" pour ne pas dire "maxima patronaux". RMI, ASS, allocs chômage et autres systèmes de solidarité sont vus comme un coût. On préfère les dîners caritatifs (bonne conscience), où on discute du démantèlement de la solidarité. Les architectes de la nouvelle donne du travail s'amusent à communiquer dans leur novlangue.

Ils disent : "activation des dépenses passives" pour ne pas dire : travail forcé ; ils revendiquent la "baisse du chômage", pour masquer les radiations ANPE ; ils soutiennent la "professionnalisation des jeunes", au lieu de parler de stages en entreprise non payés ; ils autorisent les expulsions des "mauvais" locataires, et se mettent en deuil le jour où un immeuble flambe à Paris.

Le plein emploi d'antan, ce "paradis" perdu que quelques nostalgiques aspirent à retrouver n'est plus. Devons-nous regretter ce temps où il nous fallait trimmer à vie pour gagner sa retraite (et mourir sans en profiter) ? Aujourd'hui, les différents temps de vie deviennent des sources d'enrichissement pour l'entreprise. Nos "loisirs" devenus biens de consommation (culturels ?) se vendent en publicité sur nos

temps de "cerveau disponible". Découverts bancaires, crédits à taux usuriers, même la misère de nos revenus engraisse les banques. À chaque fois que le chômage augmente, en dehors de la recherche éternelle de boucs-émissaires, on nous rabâche le refrain du pouvoir d'achat et de la consommation pour arriver au plein emploi. Certes tout le monde a besoin d'un revenu pour vivre. Mais vivre ? Ça veut dire quoi ? Est-ce que vivre ça veut dire consommer à perte d'horizon parce que la consommation relancerait la production et donc l'emploi ? Mais toute production est-elle souhaitable ? Tout emploi est-il enviable ? Ne sommes-nous pas à une période de l'histoire où la main-d'œuvre humaine est moins nécessaire qu'autrefois et où justement on devrait se réjouir de se libérer de contraintes ? La vie n'est-elle qu'un cercle vicieux : se former/formater pour pouvoir travailler afin de consommer, pour que tout le monde puisse (travailler et) se payer sa deuxième bagnole, le frigo américain et des vacances en club de vacances dans des îles paradisiaques et ça jusqu'à l'âge de la retraite où on sera tellement épuisé qu'on n'en profitera même pas ? Surtout que, d'ici-là, la retraite aura, elle aussi, disparu. C'est maintenant qu'il faut profiter de la vie.

Nous sommes sommés d'être de plus en plus disponibles. Il nous faut nous former pour être plus productifs, accepter de maigres salaires pour rester compétitifs, tutoyer son patron et accepter de revenir dimanche terminer son sale boulot. Que faire ?

Sans doute déjà se débarrasser des mythes qui nous empoisonnent l'existence : que la croissance est nécessaire (n'oublions pas que la terre est une surface finie), que le travail/emploi est une nécessité, qu'un chômeur est un fainéant, que l'étranger nous pique notre boulot, ... Peut-être construire des niches de solidarité, d'entraide, d'échange. Entre nous. Produire nous mêmes, et pour nous, des espaces où nous pourrions vivre en collectif. Non plus les uns contre les autres. Peut-être aussi, batailler pour négocier de nouveaux droits sociaux qui correspondent aux réalités d'aujourd'hui. Parce que nous refusons que le droit à la vie ne s'achète qu'à la sueur de son front. Il n'y a pas de programme préétabli, il y a tout à (ré)inventer. À nous de faire.

Avec ou sans-emploi, avec ou sans-papier, un revenu c'est un dû.
Logement, titre de séjour : arrêt de toutes les formes d'expulsions
35 heures c'est 40 heures de trop !

AC! Limoges
www.ac.eu.org

Les rendez-vous :

mercredi 23 novembre : journée nationale d'action coordonnée
rassemblement à 14h devant le siège du Medef et départ en action
pour la 2^{ème} réunion officielle de négociations de l'assurance-chômage
Medef, 55 avenue Bosquet m° Ecole Militaire

jeudi 1^{er} décembre : réunion officielle de négociations
de l'assurance chômage

vendredi 2 décembre : apéro concert avec Thomas Pitiot et Gaspard LaNuit
à partir de 18h à la cip-idf, 14 quai de la Charente m°Corentin Cariou

samedi 3 décembre :
manifestation des chômeurs, précaires, intermittents
à l'appel de la CIP, AC!, Apeis, Mncp, Cnt, Fsu, Solidaires, LCR, LO...
14h m° Château Rouge

et tous les mardis à 13h rdv-action devant le siège de la CFDT
4 bd de la Villette m° Belleville